



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-011-2026-07

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2026-07-02-00009 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES, **??** Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt **??** d'Île-de-France, en matière d'Ordonnancement Secondaire **????** (6 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2026-07-02-00009

Arrêté portant subdélégation de signature de
Madame Mylène TESTUT-NEVES,
Directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France, en matière d'Ordonnancement
Secondaire



ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES,
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France, en **matière d'Ordonnancement Secondaire**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable **publique** ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 juillet 2024 modifié nommant madame Mylène TESTUT-NEVES, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris N°IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 8 de l'arrêté préfectoral N°IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 susvisé, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tout acte nécessaire à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Etat dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives à :

- M. Benjamin GENTON, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Mme Claire LE BIGOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe.

Ces subdélégations concernent les programmes 142, 143, 149, 206, 215, 354, 362, 363, 723 et 775 sans limite de montant des actes.

Sont exclus de ces subdélégations les actes mentionnés à l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 susvisé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 8 de l'arrêté préfectoral N°IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 susvisé, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tout acte nécessaire à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Etat dans le cadre de ses attributions et de ses compétences à :

- M. Filipe SANTOS, chef de la mission du pilotage stratégique.

Cette subdélégation concerne les programmes 143, 206, 215, 354 et 362 sans limite de montant des actes.

Sont exclus de ces subdélégations les actes mentionnés à l'article 6 de l'arrêté préfectoral N°IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 susvisé.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 8 de l'arrêté préfectoral N°IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 susvisé, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tout acte nécessaire à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Etat dans le cadre de ses attributions et de ses compétences à :

- Mme Anne RICHARD, cheffe du service régional de la formation et du développement.

Cette subdélégation concerne les programmes 143 et 215 sans limite de montant des actes.

Sont exclus de ces subdélégations les actes mentionnés à l'article 6 de l'arrêté préfectoral N°IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 susvisé.

Article 4 : Outre les personnes déjà mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 8 de l'arrêté préfectoral N°IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 susvisé, les agents mentionnés au tableau ci-dessous sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives et dans la limite fixée, à signer les devis et autres engagements juridiques.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)	Montant TTC maximum par engagement juridique
SERFOBT	Madame	FUENTES	Claire	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	149	2 000 €
SRAL	Madame	AGOUZE	Annick	Adjointe au chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206 et 215	2 000 €
SRAL	Monsieur	CHATRY	Arnaud	Chef du service régional de l'alimentation	206 et 215	2 000 €
SRAL	Monsieur	HUGUET	Bertrand	Adjoint au chef du pôle phytosanitaire	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Adjoint au chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206 et 215	2 000 €
SRAL	Madame	PINEAU	Camille	Cheffe du poste de contrôle frontalier de Roissy	206 et 215	2 000 €
SRAL	Madame	RAKOTOBÉ	Veromanitra	Cheffe du pôle phytosanitaire	206	2 000 €
SRAL	Madame	RAKOTOBÉ	Veromanitra	Cheffe du poste de contrôle frontalier d'Orly	206 et 215	2 000 €
SREA	Madame	CAVAILLES	Emilie	Cheffe du service régional d'économie agricole	149 et 775	2 000 €
SRISE	Madame	HERAUD	Fanny	Cheffe du service régional d'information statistique et économique	215	2 000 €
SRISE	Monsieur	LANGLOIS	Yan	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis	215	2 000 €
SRISE	Monsieur	LEMAITRE	Franck	Adjoint au chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis	215	2 000 €

Sont exclus de ces subdélégations les actes mentionnés à l'article 6 de l'arrêté préfectoral N°IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 susvisé.

Article 5 : Outre les personnes déjà mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à effet de valider les ordres de missions et états de frais, des agents sous leur responsabilité et sans limite de montant, dans l'application informatique de l'Etat Chorus DT (déplacement temporaire) aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)
SERFOBT	Madame	FUENTES	Claire	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	354
SERFOBT	Madame	GOOSSAERT	Clara	Adjointe à la cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	354
SRAL	Madame	AGOUZE	Annick	Adjointe au chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	354
SRAL	Monsieur	CHATRY	Arnaud	Chef du service régional de l'alimentation	354
SRAL	Monsieur	HUGUET	Bertrand	Adjoint au chef du pôle phytosanitaire	354
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Adjoint au chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	354
SRAL	Madame	PINEAU	Camille	Cheffe du poste de contrôle frontalier de Roissy	354
SRAL	Madame	RAKOTOBÉ	Veromanitra	Cheffe du pôle phytosanitaire	354
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Adjoint au chef du service régional de l'alimentation	354
SREA	Madame	CAVAILLES	Emilie	Cheffe du service régional d'économie agricole	354
SREA	Madame	LAVAL	Anne-Laure	Adjointe à la cheffe du service régional d'économie agricole	354
SRFD	Madame	LOUNICI	Fatiha	Adjointe à la cheffe du service régional de la formation et développement	354
SRFD	Madame	RICHARD	Anne	Cheffe du service régional de la formation et développement	354
SRISE	Madame	ENNIFAR	Myriam	Adjointe à la cheffe du service régional d'information statistique et économique	215 et 354
SRISE	Madame	HERAUD	Fanny	Cheffe du service régional d'information statistique et économique	215 et 354

Pour la validation des ordres de missions et états de frais des inspecteurs en sécurité et santé au travail (ISST), personnes ressources et référents nationaux affectés à la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, subdélégation est donnée à M. Filipe SANTOS, chef de la mission du pilotage stratégique, sans limite de montant.

Article 6 : Les agents listés dans le tableau ci-dessous sont autorisés à utiliser une carte achat pour les dépenses éligibles à ce moyen de paiement et dans les limites fixées.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)	Montant TTC maximum par transaction
Direction	Monsieur	GENTON	Benjamin	Directeur régional et interdépartemental adjoint	215	2 000 €
Direction	Madame	LE BIGOT	Claire	Directrice régionale et interdépartementale adjointe	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Adjoint au chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	215	2 000 €
SRAL	Madame	PINEAU	Camille	Cheffe du poste de contrôle frontalier de Roissy	206	2 000 €
SRAL	Madame	RAKOTOBÉ	Veromanitra	Cheffe du pôle phytosanitaire	206	2 000 €

Les transactions de plus de 2 000 € TTC devront faire l'objet d'une dérogation préalable accordée par M. Filipe SANTOS, responsable du programme carte achat de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France.

Article 7 : Outre les personnes déjà mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 8 de l'arrêté préfectoral n°IDF-2026-06-15-00008 du 15 juin 2026 susvisé, subdélégation est donnée à effet de réaliser la constatation et la certification du service fait, avant saisie dans l'application informatique de l'Etat Chorus Formulaire, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives aux agents listés dans le tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)
ISST	Madame	TARADACH	Marie-Catherine	Inspectrice santé et sécurité au travail	215 et 354
SERFOBT	Madame	FUENTES	Claire	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	149 et 354
SERFOBT	Madame	GOOSSAERT	Clara	Adjointe à la cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	149 et 354
SRAL	Madame	AGOUZE	Annick	Adjointe au chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206, 215 et 354
SRAL	Madame	BOURDELEAU	Anne-Marie	Adjointe au chef du pôle vétérinaire	206 et 354
SRAL	Madame	CARON	Angélique	Gestionnaire technique et administrative	206, 215 et 354
SRAL	Monsieur	CHATRY	Arnaud	Chef du service régional de l'alimentation	149, 206, 215 et 362
SRAL	Monsieur	HUGUET	Bertrand	Adjoint au chef du pôle phytosanitaire	206 et 354
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Adjoint au chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206, 215 et 354
SRAL	Monsieur	MALBRANCQ	Adam	Adjoint à la cheffe de l'unité inspections et agréments	206 et 354
SRAL	Monsieur	MALBRANCQ	Adam	Adjoint à la responsable du poste de contrôle frontalier phytosanitaire d'Orly	206, 215 et 354
SRAL	Madame	PINEAU	Camille	Cheffe du poste de contrôle frontalier de Roissy	206, 215 et 354
SRAL	Madame	PREUX	Hélène	Cheffe du pôle offre alimentaire et nutrition	149, 206 et 362
SRAL	Madame	RAKOTOBÉ	Veromanitra	Cheffe du pôle phytosanitaire	206 et 354
SRAL	Madame	RAKOTOBÉ	Veromanitra	Cheffe du poste de contrôle frontalier d'Orly	206, 215 et 354
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Adjoint au chef du service régional de l'alimentation	149, 206, 215 et 362
SRAL	Madame	TAURINES	Clara	Gestionnaire technique et administrative	206, 215 et 354
SRAL	Madame	VANEL	Elodie	Cheffe de l'unité inspections et agréments	206 et 354
SRAL	Madame	VANEL	Elodie	Responsable du poste de contrôle frontalier phytosanitaire d'Orly	206, 215 et 354
SREA	Madame	CAVAILLES	Emilie	Cheffe du service régional d'économie agricole	149, 354 et 775
SREA	Madame	LAVAL	Anne-Laure	Adjointe à la cheffe du service régional d'économie agricole	149, 354 et 775
SRFD	Madame	LOUNICI	Fatiha	Adjointe à la cheffe du service régional de la formation et développement	143, 215 et 354
SRFD	Madame	RICHARD	Anne	Cheffe du service régional de la formation et développement	143, 215 et 354
SRISE	Madame	ENNIFAR	Myriam	Adjointe à la cheffe du service régional d'information statistique et économique	215 et 354
SRISE	Madame	HERAUD	Fanny	Cheffe du service régional d'information statistique et économique	215 et 354
SRISE	Monsieur	LANGLOIS	Yann	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis	215 et 354
SRISE	Monsieur	LEMAITRE	Franck	Adjoint au chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis	215 et 354

Article 8 : Les agents listés dans le tableau ci-dessous sont autorisés à saisir l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Formulaire.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Monsieur	CODARINI	Christophe	Contrôleur de gestion et contrôleur interne financier
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Monsieur	SANTOS	Filipe	Chef de la mission du pilotage stratégique
SRAL	Madame	BOUDRAA	Camélia	Gestionnaire technique et administrative
SRAL	Madame	BOURDELEAU	Anne-Marie	Cheffe du pôle vétérinaire adjointe
SRAL	Madame	CARON	Angélique	Gestionnaire technique et administrative
SRAL	Madame	TAURINES	Clara	Gestionnaire technique et administrative
SRFD	Madame	LETEINTURIER	Olga	Gestionnaire technique et administrative
SRFD	Monsieur	PUIFERRAT	Morgann	Gestionnaire budgétaire

La subdélégation accordée à M. Christophe CODARINI est limitée à la saisie des demandes relatives aux règles d'imputation des demandes de paiement par carte d'achat et à la saisie des contrôles demandés par le centre de gestion financière.

Article 9 : Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Formulaire aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Monsieur	CODARINI	Christophe	Contrôleur de gestion et contrôleur interne financier
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable

La subdélégation accordée à M. Christophe CODARINI est limitée à la validation des demandes relatives aux règles d'imputation des demandes de paiement par carte d'achat et à la validation des contrôles demandés par le centre de gestion financière.

Article 10 : Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique ESCALE aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable
SRFD	Monsieur	PUIFERRAT	Morgann	Gestionnaire budgétaire

Article 11 : Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Cœur aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Monsieur	CODARINI	Christophe	Contrôleur de gestion et contrôleur interne financier
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Monsieur	SANTOS	Filipe	Chef de la mission du pilotage stratégique

Article 12 : Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la qualité de responsable d'unité opérationnelle de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Cœur aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable

Article 13 : L'arrêté n° IDF-2026-06-16-00002 du 16 juin 2026 est abrogé.

Article 14 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, (direction des affaires juridiques).

Article 15 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 12 sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 02 juillet 2026

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

SIGNE

Mylène TESTUT-NEVES